

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL 1941-42

AGRICULTURE

SERVICE TECHNIQUE

471 Entomologie—Crédit supplémentaire. 12,000 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

Santé des animaux—

472 Pour dédommager les propriétaires d'animaux atteints de maladie visée par la *Loi des épizooties*, qui sont morts ou qui ont été abattus dans des circonstances non prévues dans la susdite loi ou les règlements en découlant, selon les montants mentionnés aux Détails des services. 297 31

SERVICE DES MARCHÉS

473 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, selon les montants mentionnés aux Détails des services—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau). 12,332 48

SPÉCIAL

474 Bâtiments des services techniques—Pour en parachever la construction. 13,000 00
475 Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries—Crédit supplémentaire. 395,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

PECHERIES

69 Administration. 128,480 00
70 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries. 767,000 00
71 Construction de passes migratrices et déblaiement des rivières. 7,000 00
72 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson. 50,000 00
73 Office du poisson de conserve. 25,000 00
74 Pisciculture. 190,000 00
75 Ostréiculture. 24,000 00
76 Commission de recherches sur les pêcheries. 238,000 00
77 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord. 25,000 00
78 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser. 40,000 00